

Le bruit

Le bruit est un phénomène acoustique produisant une sensation auditive considérée comme désagréable. (AFNOR)
Le bruit se mesure en décibels dB



Directive 2003/10/CE du 6 février 2003 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit)

Décret n°2006-892 du 19 juillet 2006 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit et modifiant le code du travail

Le code du travail : articles R 4431-1 et suivants

Il faut savoir que **3 millions** de personnes sont exposées au bruit soit 13% des salariés. La surdité professionnelle est la **4^{ème} cause de maladie professionnelle** et qu'une indemnisation coûte en moyenne 90000€

Remarques :

Le bruit ne répond pas aux règles de calcul classique par exemple :

$$80\text{dB} + 80\text{dB} = 83\text{dB}$$

$$3 \times 80\text{dB} = 85\text{dB}$$

Le niveau sonore détermine le temps pendant lequel on peut y être exposé :



Niveau sonore en dB(A)	Durée d'exposition quotidienne maximale
85	8 heures
88	4 heures
91	2 heures
94	1 heure
97	30 minutes
100	15 minutes

Limite d'exposition professionnelle :

Limite inférieure d'exposition :

$$L_{\text{exd}} \geq 80\text{ dB (A)}$$

$$L_{\text{pc}} \geq 135\text{dB (C)}$$

Limite supérieure d'exposition :

$$L_{\text{exd}} \geq 85\text{ dB (A)}$$

$$L_{\text{pc}} \geq 137\text{ dB (C)}$$

Limite d'exposition avec protecteurs auditifs :

$$L_{\text{exd}} \geq 87\text{ dB (A)}$$

$$L_{\text{pc}} \geq 140\text{ dB (C)}$$

L_{exd} : niveau d'exposition quotidien au bruit

L_{pc} : niveau de pression acoustique de crête

Les effets sur la santé :

- ⚠ Atteintes du système auditif qui peuvent entraîner des pertes auditives voire une surdité.
- ⚠ Stress, irritabilité, augmentation de la pression artérielle
- ⚠ Troubles du sommeil

Les effets sur le travail

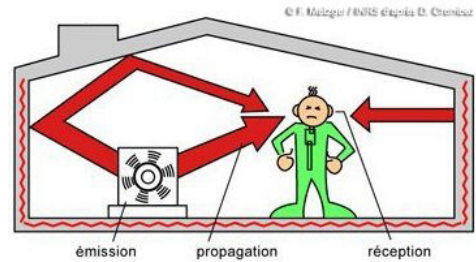
- ⚠ Diminution de la qualité du travail
- ⚠ Perturbation de la communication
- ⚠ Difficulté de concentration

La prévention

Dans tous les cas il est indispensable d'informer les agents des risques liés au bruit

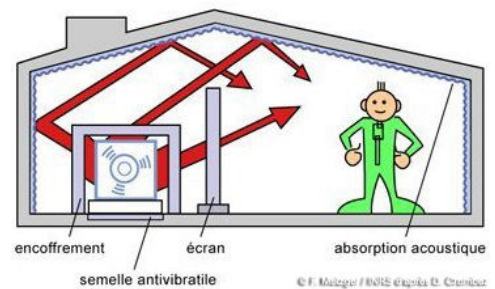
Protection collective :

- ✚ Acheter du matériel moins bruyant répondant aux dernières obligations en la matière
- ✚ Assurer un entretien régulier des machines
- ✚ Capoter les machines qui peuvent l'être, ou poser des écrans
- ✚ Insonoriser les bâtiments si possible dès la conception
- ✚ Signaler les zones bruyantes



Protection individuelle :

- ✚ Former les agents
- ✚ Fournir des protections auditives individuelles (casque, bouchons,...)
- ✚ Surveillance médicale spéciale (médecine du travail)



Pour information

